

## LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

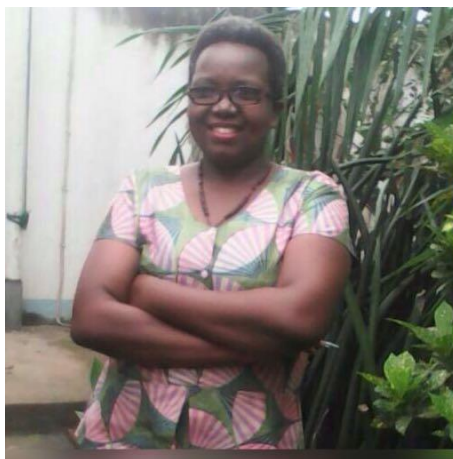
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°129 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».*

**Semaine du 24 au 30 septembre 2018**



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 septembre 2018, au moins 496 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.*

**TABLE DES MATIERES**

**PAGES**

*SIGLES ET ABREVIATIONS*..... 3

*0. INTRODUCTION*..... 4

*I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L’HOMME* ..... 5

*I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE*..... 5

*I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE*..... 5

*I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES*..... 5

*I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES POLICIERS ET DES IMBONERAKURE* ..... 6

*I.3.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS*..... 7

*I.4.VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE*..... 7

*I.5. DU DROIT A L’INFORMATION* ..... 8

*II. FAITS SECURITAIRES*..... 8

*III. CONCLUSION*..... 11

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>CDS</b>	: <i>Centre de Santé</i>
<b>CNDD-FDD</b> <i>la Démocratie</i>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie</i>
<b>ECOFO</b>	: <i>Ecole Fondamentale</i>
<b>FAB</b>	: <i>Forces Armées Burundaises</i>
<b>FNL</b>	: <i>Front National de Libération</i>
<b>FRODEBU</b>	: <i>Front pour la Démocratie au Burundi</i>
<b>MSD</b>	: <i>Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie</i>
<b>ONG</b>	: <i>Organisation Non Gouvernementale</i>
<b>PRODEFI</b>	: <i>Programme de Développement des Filières</i>
<b>RANAC</b>	: <i>Rassemblement National pour le Changement</i>
<b>REGIDESO</b>	: <i>Régie des Eaux</i>
<b>SNR</b>	: <i>Service National de Renseignement</i>
<b>VBG</b>	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées comme suit: au moins 9 personnes tuées dont 2 cadavres retrouvés, 5 torturées, 6 arrêtées arbitrairement et 2 victimes de VBG.

Parmi les victimes, figurent 7 femmes tuées dont 1 mineure.

Des Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant les auteurs présumés de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

Le phénomène de cadavres retrouvés a été signalé dans ce bulletin.

## ***I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE***

##### **Une personne tuée en commune Kayogoro, province Makamba**

En date du 26 septembre 2018, vers 20 heures, sur la colline Sampeke, zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba, un prénommé Edouard, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa a été tué poignardé et sa maison incendiée par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, des mobiles politiques sont la cause dudit crime.

#### ***I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

##### **Une personne tuée en commune Mugina, province Cibitoke**

En date du 26 septembre 2018, sur la colline Nyamakarabo, commune Mugina, province Cibitoke, Japhet Mpawenayo, âgé de 68 ans, a été tué dans une attaque à la grenade perpétrée à son domicile. Selon des sources sur place, des gens non identifiés ont lancé une grenade à travers une fenêtre de sa maison. Selon les mêmes sources, la victime était accusée de sorcellerie par ses voisins.

##### **Une personne tuée commune Mugina, province Cibitoke**

En date du 24 septembre 2018, sur la colline Ruziba, commune Mugina, province Cibitoke, Berthe Ntibanyiha, cultivatrice, âgée de 45 ans et membre du parti CNDD-FDD, a été étranglée par des gens non identifiés.

##### **Une personne tuée en commune Giharo, province Rutana**

En date du 24 septembre 2018, vers minuit, sur la sous-colline Rugaga, colline et zone Gakungu, commune Giharo, province Rutana, Marcelline Ntahongendera a été assassinée et son mari Fabien Ntahizaniye ligoté par un groupe d'hommes armés. Selon des sources sur place, ces derniers ont écrasé la tête de cette femme à l'aide un objet dont on ignore la nature. Selon les mêmes sources, le mari de la victime a été arrêté et mis au cachot du poste de la police de Giharo pour enquête. Les auteurs et la raison de cet assassinat restent encore inconnus.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Gitaramuka, province Karuzi**

En date du 24 septembre 2018, vers 20 heures sur la colline Bikinga, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karuzi, un corps sans vie de la prénommée Pélagie a été retrouvé au bord de la route aux environs de 500 mètres de sa maison. Selon des sources sur place, le corps présentait des blessures sur le cou. C'est Côme, son mari, âgé de 60 ans, qui avait appelé ses voisins qu'il venait de retrouver sa femme morte. Selon les mêmes sources, la victime et son mari s'étaient disputés violemment dans un cabaret de cette colline, le même jour et ils étaient rentrés ensemble. Côme a été arrêté par la police et conduit au cachot de la commune Gitaramuka pour des raisons d'enquête.

## **Un corps vie retrouvé en commune Ndava, province Mwaro.**

En date du 26 septembre 2018, sur la sous-colline Nyagatovu, colline Rango, zone Buziracanda, commune Ndava, province Mwaro, une veuve prénommé Christine alias Digna a été retrouvée morte suspendue dans sa maison.

## ***I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES POLICIERS ET DES IMBONERAKURE***

### **Une personne torturée commune Rango, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 septembre 2018 indique qu'en date du 22 septembre 2018, vers 21 heures, sur la colline Karehe, commune Rango, province Kayanza, Richard Ndagijimana, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été tabassé à son domicile par des Imbonerakure dont Adrien Bukuru et Totoro sur ordre de Deus Bubahimana, représentant communal du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils sont allés chez lui, l'ont fait sortir de la maison par force avant de le tabasser, ont déchiré ses vêtements et sa cuisse droite a été traumatisée. Selon les mêmes sources, ils sont partis avec lui vers une destination inconnue avant de le relâcher par la suite. Ces Imbonerakure l'accusaient de ne pas adhérer au parti CNDD-FDD et lui ont pris une somme de 100 000 fbu. Il est allé se faire soigner au CDS Karehe.

### **Une personne torturée en commune et province Bubanza**

En date du 27 septembre 2018, au chef-lieu de la commune et province Bubanza, Salvator Ntakarusho, habitant de la colline Shari a été arrêté, battu et mis au cachot du commissariat provincial par des policiers sur l'injonction d'un pasteur de cette localité. Selon des sources sur place, la victime qui est propriétaire d'un petit barrage hydroélectrique sur la rivière Nyaburiza a été accusée de s'être opposée à l'irrigation de force d'un champ de maïs dudit pasteur avec l'eau de ce barrage. Alors que la victime venait d'être conduite au commissariat, ce pasteur a mobilisé des jeunes Imbonerakure pour qu'ils encerclent la maison de sa victime.

### **Une personne torturée en commune Kibago, province Makamba**

En date du 25 septembre 2018, vers 17 heures, Charles Mpapi, retraité ex FAB, a été battu par deux Imbonerakure à son bar sis à la colline Rubimba, zone et commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, ils l'ont accusé d'avoir refusé de donner une contribution pour les élections de 2020. Selon les mêmes sources, cette victime leur a dit qu'elle ne pouvait pas payer deux fois car elle avait laissé son reçu à la maison.

### **Deux personnes torturées en commune Marangara, province Ngozi**

En date du 27 septembre 2018, sur la colline Nyakibari, commune Marangara, province Ngozi, Révérien Miburo, originaire de la colline Makaba et Moïse Nduwimana de la colline Nyakibari, tous membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, ont été battus et blessés tous au niveau de la tête par des Imbonerakure de cette colline dont le prénommé Jérôme, le surnommé Yoya et l'agronome communal. Selon des sources sur place, les voisins ont demandé secours à l'administrateur communal et à la police, mais personne n'est intervenu dans cette nuit. Le lendemain matin, des policiers sont venus et ont arrêté les victimes qui ont été conduites par après au cachot de la commune Marangara. Selon les mêmes sources, depuis leur arrestation, leurs familles n'ont pas été autorisées de les visiter.

### ***I.3.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS***

#### **Deux personnes arrêtées en commune Gashikanwa, province Ngozi**

En date du 25 septembre 2018, sur la colline Buhoro, zone Gatobo, commune Gashikanwa, province Ngozi, Pascal Girukwishaka et le prénommé Ézéchiel, tous membres du parti FNL d'Agathon Rwasa, ont été arrêtés par un groupe de 12 Imbonerakure dirigés par le chef collinaire et le responsable collinaire du CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ces derniers les ont séquestrés et les ont d'abord détenus à l'ECOFO Buhoro II. Ils les accusaient d'avoir voté « Non » au référendum constitutionnel. Selon les mêmes sources, ils les ont ensuite conduits dans la matinée du 26 septembre 2018 au cachot du poste de police de la commune Gashikanwa.

#### **Une personne arrêtée en commune Matongo, province Kayanza**

En date du 27 septembre 2018, à Nyamirambo en commune Matongo, province Kayanza, Alexis Hacimana surnommé Nduwi, membre du parti MSD et enseignant au Lycée communal de Matongo a été arrêté par le chef du poste de police dans la commune Matongo sur l'ordre de Mathieu Bazira, l'adjoint du responsable provincial du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils l'ont fait sortir d'un bus lorsqu'il se rendait à Bujumbura pour visiter sa famille. Après son arrestation, il a été détenu au cachot du poste de police de la commune Matongo. Selon les mêmes sources, il a été accusé de collaborer avec des groupes armés.

#### **Une personne arrêtée en commune Matongo, province Kayanza**

En date du 27 septembre 2018, au centre Bandaga en commune Matongo, province Kayanza, Elie Nsabimana, membre du parti RANAC a été arrêté par le chef de poste police de la commune Matongo accompagné par des policiers et des Imbonerakure sur l'ordre de Mathieu Bazira, adjoint du responsable provincial du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il se rendait au service à l'ECOFO Ryakabamba II. Selon les mêmes sources, il a été conduit au cachot du SNR à Kayanza.

#### **Une personne arrêtée en commune Rutegama, province Muramvya**

En date du 28 septembre 2018, un prénommé Christophe de la colline Nyakararo, zone Mushikamo, commune Rutegama, province Muramvya a été arrêté et détenu au cachot du poste communal de police par Vivine Ndayambaje, administrateur de cette même commune. Selon des sources sur place, la victime n'a pas été interrogée.

#### **Une personne arrêtée en commune et province Makamba**

En date du 24 septembre 2018, Ndikuriyo de la colline Nyaburumba, zone, commune et province Makamba, a été arrêté et conduit au poste de police par deux Imbonerakure prénommés Claude et Eric. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir fabriqué des briques sans autorisation des autorités communales.

### ***I.4.VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

#### **Une personne violée en commune Butihinda, province Muyinga**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 septembre 2018 indique qu'en date du 18 septembre 2018, sur la colline C., commune Butihinda, province Muyinga, une femme nommée N.,

handicapée mentale, a été violée par Audace Ciza, membre du parti CNDD-FDD et enseignant à l'ECOFO Cagizo. Selon des sources sur place, les faits se sont déroulés dans l'une des salles de classe dudit établissement. Selon les mêmes sources, Rénovat Ruberandinzi, secrétaire communal du parti CNDD-FDD lui a contraint de payer une amende de 500.000 fbu et il est resté libre.

### **Une personne violée en commune Nyanza-Lac, province Makamba**

En date du 28 septembre 2018, sur la colline Kabondo, zone et commune Nyanza-Lac, province Makamba, une nourrice J., d'environ 13 ans, a été violée par un travailleur domestique. Selon des sources sur place, le présumé auteur du viol a profité de l'absence de ses employeurs pour commettre cet acte et il a pris le large. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Nyanza-Lac pour être soignée.

## ***I.5. DU DROIT A L'INFORMATION***

### **Violation du droit à l'information en commune Mukaza, Bujumbura mairie**

En date du 25 septembre 2018, vers l'après-midi, à l'avenue de l'Amitié, au centre-ville, en commune Mukaza, Bujumbura mairie, des policiers se sont introduits au studio de la Radio Isanganiro et ils ont ordonné d'arrêter une émission en direct organisée en synergie des radios Isanganiro et Rema FM ainsi que le groupe de presse Iwacu en partenariat avec le programme "La benevolencia Grands Lacs". A cette émission participaient trois invités parmi lesquels l'assistant du Ministre de l'Intérieur et de la formation patriotique, Térance Ntahiraja et Léonce Ngendakumana, vice-président du parti Sahwanya-FRODEBU. Les invités débattaient sur la cinquième session du dialogue inter burundais d'Arusha en Tanzanie. Selon des sources sur place, en pleine émission, 4 policiers et un homme en tenue civile sont entrés audit studio et ont intimé l'ordre à Térance de sortir ainsi que de suspendre l'émission. Selon les mêmes sources, ces policiers sont partis avec l'assistant du Ministre et la raison de la suspension de cette émission n'a pas été communiquée.

## ***II. FAITS SECURITAIRES***

### **Une personne tuée en commune Gitaramuka, province Karuzi**

En date du 24 septembre 2018, dans la nuit, Immaculée Nankwahafi, âgée de 50 ans, a été tuée par son mari à leur domicile sur la colline Bikingi, commune Gitaramuka, province Karuzi. Selon des sources sur place, le présumé auteur du crime a été arrêté et détenu au cachot de la police de la même commune.

### **Deux personnes tuées en commune Gitaramuka, province Karuzi**

En date du 30 septembre 2018, vers 16 heures, sur la colline Bugwana, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karuzi, Eric Bimenyimana a tué à coups de couteau Valérie Ndinzemshi, une femme de 50 ans et sa petite fille Odette Irankunda, âgée de 6 mois, blessant aussi le père de cette fillette nommé Bivugire. Selon des sources sur place, Eric s'est introduit chez eux et trouvant cette femme en train de bercer sa petite fille et les a poignardés. Il a par après appelé au téléphone Bivugire, le père d'Odette lui disant de venir recevoir une somme de 67 000 fbu qu'il lui devait. A son arrivée, Bivugire a voulu entrer dans la chambre pour prendre un cahier dans lequel il avait mentionné cette dette, et le criminel l'a attaqué avec son couteau le blessant au niveau du dos et du bas-ventre. Selon les mêmes sources, les voisins sont intervenus et ont évacué la victime vers l'hôpital Buhiga. Le présumé auteur a failli être lynché par la population n'eut été l'intervention de la police qui a tiré en l'air et l'a conduit au cachot de la commune.



## **Une personne attaquée en commune Muha, Bujumbura Mairie**

En date du 27 septembre 2018, un prénommé Egide, employé à la REGIDESO et habitant le quartier Kinogono, en zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, a été attaqué par des gens non identifiés armés de machettes devant son portail quand il venait d'accompagner un visiteur. Selon des sources sur place, il a fui vers sa maison mais ces gens armés l'ont poursuivi jusqu'à l'intérieur de la parcelle brisant à l'aide d'une grosse pierre les vitres de sa maison. Ils lui ont pris la bague d'alliance. L'identité des auteurs et le mobile de cette attaque ne sont pas connus.

## **Discours d'incitation à la violence en commune Cendajuru, province Cankuzo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 septembre 2018 indique qu'en date du 5 septembre 2018, Béatrice Niyibaruta, administratrice de la commune Cendajuru en province Cankuzo, lors de la réunion mensuelle de sécurité avec les chefs de services et d'ONG, a appelé la population à tuer toute personne accusée de vol. Selon des sources sur place, cette autorité communale a explicité en rappelant que même les auteurs d'assassinat de Simon Bizimana, jeune chrétien de Twinkwavu qui avait refusé de se faire enrôler au référendum constitutionnel ainsi que de celui d'un voleur de vaches sur la même colline, n'ont pas été inquiétés. Selon les mêmes sources, cette autorité l'a dit alors que le responsable du CDS Twinkwavu venait de signaler un vol commis dans son dispensaire. Cette autorité l'a réprimandé qu'il fallait en finir avec le voleur car ils l'ont sauvé en le conduisant au cachot. Les participants à cette réunion lui ont fait savoir qu'ils craignaient d'être poursuivis.

## **Des rondes nocturnes et du couvre-feu en commune Gitaramuka, province Karuzi**

En date du 24 septembre 2018, au chef-lieu de la commune Gitaramuka, province Karuzi, une réunion des Imbonerakure a été tenue dirigée par l'administrateur communal Jeannette Ningabiye accompagnée du représentant communal des Imbonerakure, le prénommé Manassé, son adjoint Innocent Ntunzwenimana ainsi qu'Alexandre Ndamama, commissaire communal de police. Selon des sources sur place, ils ont décidé que tout homme du centre de la commune Gitaramuka doit participer aux rondes nocturnes, que le couvre-feu commence à 20 heures et que des cabarets doivent fermer à 19 heures. Selon les mêmes sources, les Imbonerakure ont été ordonnés d'assurer l'ordre des relèves en collaboration avec les chefs de dix ménages. En outre, ils ont fixé que quiconque sera appréhendé en train de circuler au-delà de 20 heures sera conduit au cachot et une amende lui sera infligée.

## **Affrontement entre les groupes d'Imbonerakure en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

En date du 24 septembre 2018, vers 11 heures, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, deux groupes d'Imbonerakure se sont affrontés à coups de bâtons et de gourdins, faisant deux blessés. Selon des sources sur place, le nœud du conflit est l'identification de 138 ménages vulnérables qui allaient être appuyés financièrement par le projet « Mera nk'abandi ». Parmi ces ménages, deux seuls ménages des batwa ont été enregistrés, le reste desdits ménages étant constitué des Hutu, ce qui a fait monter la colère des Imbonerakure Batwa dirigés par le nommé Ngendakumana. Ces Imbonerakure Batwa se sont attaqués aux Imbonerakure Hutu et cette bagarre s'est arrêtée grâce à l'intervention d'un policier, garde du représentant national dudit projet, qui les a séparés en tirant en l'air.

## **Contributions forcées en commune et province Makamba**

En date du 25 septembre 2018, Gad Niyukuri, Gouverneur de la province Makamba a obligé des bouchers du chef-lieu de la commune et province Makamba à payer une somme de 5 000 fbu pour la construction du bureau provincial. Selon des sources sur place, cette autorité les a réunis au stade de Makamba et leur avait dit que personne ne sortira sans payer ladite somme. Selon les mêmes sources, ils se sont exécutés pour ne pas s'attirer des ennuis. En outre, la même autorité a réuni des motocyclistes le lendemain à ce même stade en les exigeant de contribuer à hauteur 5 000 fbu pour ceux qui ont des contrats permanents et 2 000 fbu pour les pigistes.

### ***III. CONCLUSION***

Des violations des droits de l'Homme et des allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tuerie, de torture, d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.